

Département des Côtes d'Armor  
Arrondissement  
de LANNION

République Française  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
du CONSEIL MUNICIPAL DE TRÉGUIER

MAIRIE de  
TRÉGUIER

**SÉANCE du 10 juillet 2023 à 19h00**

Membres en exercice : 19  
Membres présents : 17  
Procurations : 2

N° DEL 50/2023

**Étaient Présents** : M. G. ARHANT, Maire,  
M.P. BODIN, A. LE DANTEC, P. TOULARASTEL, adjoints,  
M. EVEN, O. GUEGUEN, P. MACE, M.Y MADEC, G.  
PLAPOUS, R. ROLLAND, S. CATHOU, F. VOISIN , C. LE  
MARLEC, M.P. COHAS, Y. REVAULT D'ALLONNES, E. LE  
CARVENNEC, K. LE ROUX, P.RENAULT, conseillers

**Absents excusés** :

F. SIMON proc à G. ARHANT  
P. RENAULT proc à M.P. BODIN

**Date d'envoi de convocations** : 05 juillet 2023

**Secrétaire de séance** : F. VOISIN

**50/2023 – Signature Convention de partenariat biennale d'Architecture du Trégor**

Monsieur Le Maire informe les conseillers que La MAeB (Maison de l'Architecture et des espaces en Bretagne) a pour mission la valorisation de la culture architecturale, urbanistique et paysagère à l'échelle de la région Bretagne.

En 2017, la MAeB a proposé à la Ville de Perros-Guirec de co-organiser un événement culturel centré sur l'architecture, l'urbanisme et le paysage. En 2019 et 2021, la MAeB et la Ville de Perros-Guirec ont décidé de reconduire cet événement rebaptisé « Biennale d'Architecture de Perros-Guirec » et organisé désormais tous les deux ans.

Avec le développement de l'événement, la Ville de Lannion et la Ville de Tréguier ont manifesté leur intérêt pour cette action et rejoignent ainsi l'organisation de l'événement qui est désormais renommée « Biennale du Trégor ».

Lannion-Trégor Communauté, récemment labellisée « Pays d'art et d'histoire », est également partie prenante de la manifestation au titre de sa compétence en matière de valorisation du patrimoine, de l'architecture et des paysages.

Cet événement aura lieu du 16 septembre 2023 (début des Journées européennes du patrimoine) au 22 octobre 2023 (fin des Journées nationales de l'Architecture).

Monsieur Le Maire propose aux conseillers la signature d'une convention qui a pour objet de définir les obligations de chacune des Parties dans l'organisation et la mise en œuvre de la Biennale d'Architecture du Trégor.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**AUTORISE** Mr Le Maire à signer la convention de partenariat biennale d'Architecture du Trégor

Pour extrait conforme au registre  
Guirec ARHANT

Le secrétaire de séance  
F. VOISIN



Le Maire,  
Rendu exécutoire par transmission  
en Préfecture de Saint-Brieuc  
et affichage en mairie, le 12/07/2023  
Le Maire,  
Guirec ARHANT

